

Le 10 mai 2024

PAR COURRIEL

Karine Charest
Directrice – Affaires corporatives et
gouvernance
Édifice Jean-Lesage
21^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2024-0242

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 2 mai 2024 et visant à obtenir :

« I am requesting access to all documents such as briefing notes, proposals, memos, emails, datasets, statistics, presentations, and budgets pertaining to the financing of Hydro Quebec's Programme Solutions efficaces – Volet Agricole program. Specifically, I'm interested in documents from the program's inception up to the present (May 2024).

Please ensure the documents provide details on whether grants, contributions, loans and financing from the Canadian federal government, such as the ones listed (but not limited to: agreement number GISG 3050 and GISG 3028 utilized to finance or subsidize this program. I'm particularly interested in understanding how these programs are funded, including the breakdown between contributions from ratepayers, the provincial government, and the federal government. »

(Transcription intégrale)

Tout d'abord, le programme Solutions efficaces - Volet agricole (nouveau nom depuis le 2 avril 2024) fait partie des divers programmes en efficacité énergétique offerts par Hydro-Québec. Ce programme permet aux personnes qui y participent d'obtenir une aide financière à l'achat et à l'installation de certains types de produits, d'équipements et de systèmes énumérés à notre site Web accessible à l'adresse suivante : <https://www.hydroquebec.com/affaires/programmes-outils/solutions-efficaces-entreprises-agricoles.html> ou <https://www.hydroquebec.com/business/programs-tools/efficient-solutions-agricultural-operations.html>

En réponse à votre demande, le programme Solutions efficaces – Volet Agricole n'a jamais bénéficié de subvention, de crédit ou autre avantage monétaire ni de la part du gouvernement du Québec, ni du gouvernement du Canada, et ce depuis sa création en 2006. Ce programme est entièrement financé par Hydro-Québec.

Les documents visés par vos demandes contiennent des analyses, avis ou recommandations, ainsi que des renseignements de nature commerciale, technique et stratégique, ainsi que des secrets industriels appartenant à Hydro-Québec ou à des tiers dont la divulgation pourrait vraisemblablement porter atteinte aux intérêts économiques des parties ou de la collectivité. Suivant les articles 1, 14, 21 à 24, 27, 31, 37 et 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous ne pouvons donc accéder à votre demande.

Vous trouverez de l'information en lien avec le programme Solutions efficaces – Volet Agricole ou nos différents programmes d'efficacité énergétique :

- sur notre site Web à l'adresse mentionnée précédemment;
- au document en annexe s'intitulant « *Interventions en efficacité énergétique* » déposé en 2018 à la Régie de l'énergie lors de la dernière cause tarifaire (nous portons votre attention à la section 3.2.2 à la page 12 et au tableau A-2 à la page 25 accessible sur le site Web de la Régie de l'énergie à l'adresse suivante: https://www.regie-energie.qc.ca/fr/participants/dossiers/R-4057-2018/doc/R-4057-2018-B-0026-Demande-Piece-2018_07_27.pdf; et
- à notre rapport annuel (pages 25 et 46) accessible à l'adresse suivante : <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-annuel-2023-hydro-quebec.pdf>

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Karine Charest

p. j.